

Division des Elèves et des Etablissements
Bureau de l'action éducative
D2E 1

Metz, le 20 décembre 2023

Affaire suivie par :
Karine Stutzmann
IEN de Sarrebourg Nord et du Centre
Transfrontalier

Florence Carrières
Coordinatrice du groupe Langues Vivantes en
Moselle
Conseillère pédagogique en langues vivantes

Hélène GUININ
Cheffe de bureau D2E 1

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école
S/C Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Commission d'agrément à enseigner l'allemand en site biculturel – session 2024

I. Description de l'épreuve d'habilitation.

Chaque année, des commissions d'agrément se réunissent pour les professeurs des écoles qui bénéficient déjà de l'habilitation en vue d'exercer à titre définitif sur les postes fléchés langue vivante et qui souhaitent obtenir un agrément nécessaire pour postuler sur un poste au sein d'un site biculturel. Après obtention, le candidat dispose de 3 années pour obtenir un poste en réseau biculturel. Passé ce délai, le candidat devra repasser devant la commission et solliciter à nouveau cet agrément.

Ces commissions sont constituées d'au moins quatre membres. Elles sont présidées par l'IADASEN ou son représentant (IEN, Conseiller pédagogique langues vivantes, personne ressource).

La prochaine commission aura lieu le 21/02/2024 au centre Transfrontalier de St Avold.

Les enseignants désirant être habilités à enseigner la langue allemande dans le cadre d'un dispositif particulier sont invités à s'inscrire par retour de mail à leur IEN avant le 16/01/2023.

II. Contenu de l'entretien d'agrément.

L'entretien permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats, ainsi que leur connaissance des textes dans le cadre du projet biculturel. Il dure trente minutes. A l'issue de l'entretien, les membres du jury remplissent une grille et la transmettent à la DSDEN qui délivre une attestation d'agrément à enseigner l'allemand en site biculturel. Muni de cet agrément, le candidat pourra postuler trois années scolaires de suite sur un poste biculturel.

III. Les trois parties de l'entretien.

1. Présentation personnelle et / ou professionnelle du candidat en allemand sans support écrit (durée ≈ 5 minutes) Cette partie de l'entretien vise à s'assurer du niveau de langue en production en continue (PEC).

2. Questionnement du jury (durée ≈ 7 minutes). Cette partie de l'entretien vise à s'assurer du niveau de langue du candidat. Le candidat possèdera des compétences linguistiques au moins du niveau B2 du CECRL. Il témoignera d'un intérêt et de connaissances pour la culture des pays de langue allemande, notamment pour les domaines touchant à la vie quotidienne des élèves, des enfants, de la littérature de jeunesse, des productions cinématographiques ou télévisuelles pour la jeunesse.

3. Discussion pédagogique et didactique (durée ≈ 7 minutes). Un dialogue s'engage en allemand puis se poursuit en français avec les membres du jury concernant la démarche de l'enseignement de et en langue étrangère et la conduite du projet biculturel. Le candidat est invité à montrer ses connaissances des enjeux et du contenu du projet d'enseignement approfondi de l'allemand, sa capacité à s'engager à travailler en équipe avec l'équipe éducative composée des enseignants du site biculturel et des différents locuteurs natifs. Il devra témoigner de connaissances liées à l'évaluation des acquis des élèves, du socle et du CECRL et d'une maîtrise suffisante des TICE pour traiter de l'image ou du son au service du partenariat, de la correspondance ou de la promotion d'un des projets biculturels.

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Moselle



Grégory PREMON